



## **PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

**Berne, Switzerland - July 2015**

### **HOW TO APPLY**

The Jersey Section of the Assemblée Parlementaire de la Francophonie is seeking to identify 2 young people aged between 18 and 23 to represent Jersey at the 7th Parlement Francophone des Jeunes being held in Berne from 5th July 2015. The Jersey Section will meet the full cost of travel to Switzerland and the costs of accommodation in Berne will be met by the Swiss APF Section.

Young people wishing to apply must –

- Have an excellent fluency in written and spoken French;
- Have a good knowledge of, and interest in, local and international politics;
- Be aged between 18 and 23 in July 2015.

Candidates must submit a CV, a scan of the details page of their passport and a letter of application setting out why they wish to attend the Parlement des Jeunes and why they believe they would be suitable to represent Jersey at the event.

The application must also be accompanied by a report of no more than 4 pages written in French on any one of the following topics –

1. Comment, au XXI<sup>e</sup> siècle, susciter la participation active des jeunes à la vie politique et favoriser leur intégration au sein de nos parlements respectifs?
2. Réinventer l'emploi en francophonie, le défi de la jeunesse.
3. Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français?
4. La limitation du nombre de mandat des élus.

Further information about the type of written report required is given in the additional information about the Parlement set out in the Appendix.

Applications must be submitted to the Greffier of the States, Michael de la Haye OBE, no later than Friday 24th April 2015. The documents can be submitted by post to States Greffe, Morier House, St. Helier, Jersey, JE1 1DD or by e-mail to [m.delahaye@gov.je](mailto:m.delahaye@gov.je).



PARLEMENT  
FRANCOPHONE  
DES JEUNES

# PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Organisé en collaboration  
avec le Parlement suisse

*SEPTIÈME SESSION*

*Berne (Suisse), juillet 2015*



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

SECTION DE JERSEY

## Sommaire

I.	PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES.....	4
A.	Historique .....	4
B.	Objectifs .....	4
II.	SÉLECTION DES CANDIDATS.....	5
A.	Sélection .....	5
a)	Genre, âge et scolarité.....	5
b)	Capacité rédactionnelle .....	5
III.	LA SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES.....	5
A.	Organisation de la Session .....	6
B.	Un lieu d'échanges entre jeunes et parlementaires.....	6
IV.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	6

# I. PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

## A. Historique

Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie, réunis en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton, ont pris la décision de créer un Parlement francophone des Jeunes (PFJ) et d'en confier sa mise en œuvre à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ce programme de coopération interparlementaire est majoritairement financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Ainsi, depuis 1999, 6 sessions du PFJ, regroupant des jeunes de l'espace francophone ont été organisées : à Québec (Canada) en 2001, à Niamey (Niger) en 2003, à Bruxelles (Belgique) en 2005, à Libreville (Gabon) en 2007, à Paris (France) en 2009 et à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2013.

Ces simulations parlementaires se tiennent généralement en marge de l'Assemblée plénière de l'APF. Instance décisionnelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, cette dernière réunit plus de 300 participants dont de nombreux Présidents d'assemblées et favorise les échanges entre les parlementaires de l'espace francophone. La concomitance des deux événements, à laquelle l'APF est fermement attachée, permet ainsi un véritable échange entre les jeunes et les parlementaires venant de tous les horizons, les premiers étant notamment amenés à présenter leurs résolutions devant les différentes Commissions de l'APF.

## B. Objectifs

L'objectif principal du Parlement francophone des jeunes est de réaliser une simulation parlementaire pour illustrer, avec les nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone.

Pour ce faire, le PFJ donne l'occasion aux participants d'échanger et de débattre sur des problématiques politiques internationales. La réunion, dans un même lieu, de nombreux jeunes d'origines diverses permet également de créer des liens forts entre les nouvelles générations de l'espace francophone.

Donnant une voix à la jeunesse francophone, les sessions du PFJ sont l'occasion pour cette dernière d'exprimer ses attentes et ses aspirations sous forme de résolutions et de déclarations. De plus, afin que cette parole ne reste pas lettre morte, ces propositions sont présentées aux parlementaires de l'APF par les jeunes eux-mêmes, créant ainsi un véritable lien entre ces derniers et leurs représentants. Certaines de ces propositions pourront également être présentées aux Chefs d'Etat et de Gouvernement lors des Sommets de la Francophonie. Ainsi les textes adoptés en 2009 par le PFJ de Paris ont-ils été remis officiellement lors du Sommet de Montreux en 2010. De même lors du dernier Sommet de Dakar, les résolutions du PFJ d'Abidjan ont été remises au Secrétaire général de la Francophonie et au Président de la République du Sénégal.

## II. SÉLECTION DES CANDIDATS

Les instances dirigeantes de l'APF ont décidé que, pour la VII<sup>e</sup> Session du Parlement francophone des Jeunes, la responsabilité de la sélection des jeunes reviendrait à chacune des sections de l'organisation. Cette sélection devra toutefois s'effectuer dans le respect de critères prédéfinis par l'APF dont la liste explicative se trouve ci-dessous (âge, scolarité, rédaction d'un texte).

### A. Sélection

#### a) Genre, âge et scolarité

La délégation représentant une section doit **OBLIGATOIREMENT** être composée de la manière suivante:

- D'une jeune fille et d'un jeune homme âgés de 18 à 23 ans,
- suivant un cursus scolaire ou universitaire ou provenant de l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage ;

#### b) Capacité rédactionnelle

Afin d'évaluer les compétences rédactionnelles des candidats ainsi que leurs connaissances des enjeux internationaux, ceux-ci devront rédiger un texte de quatre pages maximum, portant sur l'un des thèmes choisis par les Présidents des quatre commissions permanentes de l'APF (Commission des affaires parlementaires, Commission de la coopération et du développement, Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et Commission politique).

- A. « Comment, au XXI<sup>e</sup> siècle, susciter la participation active des jeunes à la vie politique et favoriser leur intégration au sein de nos parlements respectifs ? »
- B. « Réinventer l'emploi en francophonie, le défi de la jeunesse. »
- C. « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? »
- D. « La limitation du nombre de mandat des élus. »

Cette contribution devra suivre un modèle de type « Introduction-Développement-Conclusion » et permettre au jeune de faire partager sa réflexion personnelle sur le thème de son choix. Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve d'une certaine originalité dans les arguments et les positions défendues, d'une maturité dans le raisonnement et d'une expression correcte en français.

## III. LA SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

L'organisation des travaux du Parlement francophone des Jeunes sera déterminée conjointement par le comité d'organisation mis en place par le parlement suisse et par le Secrétariat général de l'APF.

## A. Organisation de la Session

Le schéma général du programme pourrait être le suivant :

- 1<sup>er</sup> jour : cérémonie d'ouverture, séance inaugurale et exposés de parlementaires sur le processus législatif ;
- 2<sup>ème</sup> jour : travaux en commission (examen des amendements et adoption du texte) et joutes oratoires;
- 3<sup>ème</sup> jour : séance plénière et discussion des éventuels amendements, s'achevant par l'adoption des quatre textes (un par Commission), puis présentation et finale du concours de joutes oratoires devant l'Assemblée plénière de l'APF.

Le programme détaillé de la Session sera transmis ultérieurement à toutes les sections et à tous les participants.

## B. Un lieu d'échanges entre jeunes et parlementaires

Comme précisé plus haut, la concomitance de la Session du PFJ et de l'Assemblée générale de l'APF permet de multiples échanges entre les jeunes et les parlementaires. On peut ainsi imaginer que des parlementaires assistent aux travaux du PFJ, qui sont, de coutume, présidé par un parlementaire de la section hôte.

De plus, à l'issue de leurs travaux, les porte-paroles désignés par le PFJ et les quatre rapporteurs délégués par les commissions se rendront à la tribune officielle de l'APF pour présenter et déposer les quatre textes. Ils auront ainsi l'occasion de représenter l'ensemble des jeunes présents à l'événement et de se prêter à un jeu de questions/réponses avec les parlementaires. Enfin, comme lors de la 6<sup>e</sup> édition du PFJ d'Abidjan, les finalistes du concours de joutes oratoires s'affronteront devant l'ensemble des parlementaires et des jeunes, accentuant une nouvelle fois ce lien essentiel entre les parlements et la jeunesse francophones.

## IV. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Retrouvez plus d'informations sur le PFJ :

<http://parlementfrancophonedesjeunes.org/>  
<http://www.facebook.com/pages/Parlement-Francophone-des-Jeunes-PFJ/413611618701122>

Retrouvez plus informations sur l'APF :

<http://apf.francophonie.org/>  
<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>  
<https://twitter.com/APFfrancophonie>